



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°06/2022

relatif à l'étude de faisabilité d'un petit chauffage à distance à plaquettes sèches

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité souhaite étudier la réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes forestières dans le centre du village de manière plus approfondie.

Cette étude a pour but de réaliser un dimensionnement du réseau de chaleur à distance et de s'assurer d'un prix de revient de la chaleur compétitif.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par Energie-bois Suisse en date du 18 octobre 2022. Une seule variante de réalisation est étudiée avec deux chaudières à plaquettes. Les besoins en combustible, le dimensionnement du silo à plaquettes, le dimensionnement des chaudières et de l'accumulateur sont présentés. Une première estimation détaillée du prix de revient de la chaleur est calculée.

Cette étude s'appuie sur les sources et documents suivants :

- Sondage effectué auprès des propriétaires et diverses informations qui ont suivi
- Manuel de planification QM-Chauffages au bois
- Savoir-faire et données comparatives d'Energie-bois Suisse
- Visite et entretien sur site le 22 mars 2022, puis plusieurs échanges par téléphone et par courriel.

L'idée a été initiée dès les premières réflexions sur les travaux à faire dans le collège. En effet, la question du renouvellement de la production de chaleur s'est posée dans le collège et a inspiré une réflexion de production de chaleur à distance au cœur du village. En premier pour alimenter les 2 bâtiments communaux et ensuite, la réflexion a été étendue aux bâtiments les plus proches.

La densité de raccordement étant un paramètre essentiel dans le calcul de rentabilité d'une telle installation, le périmètre d'étude s'est limité à un projet de petite dimension.

Le projet

Le projet est expliqué en détail dans le rapport d'Energie-bois Suisse. Il s'agit de réaliser une production de chaleur à l'aide de 2 chaudières à plaquettes de bois. Ces installations se situeraient dans l'annexe de l'auberge communale. La production de plaquettes de bois est assurée par le groupement forestier. La matière première étant issue des forêts de la région, le projet n'est pas lié aux pénuries d'approvisionnement en pellets.

Les bâtiments potentiellement raccordés aux réseaux se trouvent sur la Place du Village ainsi que les premiers bâtiments dans le prolongement de la place en direction de Bière (c.f. figure 3 p.9 du rapport d'Energie-bois Suisse).

Objet du préavis

Un crédit d'étude d'un montant de CHF 15'000.- est demandé afin de mandater la société SEFA pour la réalisation d'une estimation financière étayée par un pré-dimensionnement plus précis des installations nécessaires.

Le choix s'est porté assez naturellement sur cette voie et avec l'accompagnement de cette société. D'une part, la SEFA est le partenaire de plusieurs CAD dans les villages avoisinants et d'autre part, parce que la participation d'une société de proximité, à même d'en assumer l'exploitation et la maintenance, est essentielle dans la réussite et le maintien d'un tel projet.

Il est à préciser que le projet a été initié avant le début de la crise en Ukraine et de la crise énergétique. Il avait déjà tout son sens à ce moment et n'a fait que de gagner en légitimité depuis.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante. Le crédit d'étude sera amorti en même temps et sur la même durée que le chauffage à distance. Si le projet concerné est abandonné définitivement, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

Avantages

Les avantages de ce projet sont multiples. Premièrement, il permet d'assurer les besoins de chaleur des bâtiments communaux. Ensuite nous pouvons citer les avantages suivants :

- Valorisation de la production de bois de nos forêts
- Création d'une société à but lucratif avec retour sur investissement dont la commune serait bénéficiaire proportionnellement à sa part d'investissement dans le projet final
- Projet durable à très fort impact sur la diminution de consommation d'énergies fossiles
- Gain en indépendance énergétique
- D'une part des subventions cantonales de plus de 20% peuvent être obtenues pour la réalisation d'un tel projet et d'autre part des subventions cantonales peuvent également être obtenues de la part des privés pour le raccordement à un tel réseau

Les avantages supplémentaires suivants sont offerts aux bâtiments qui pourront se raccorder au réseau :

- Quasiment plus de frais d'entretien pour les installations privées
- Gains très significatifs de place dans les locaux techniques
- Suppression des canaux de cheminées
- Prix de l'énergie décorrélé des marchés spéculatifs internationaux et donc beaucoup plus stables

Suite des démarches

Suite à la réalisation de cette étude, un préavis devrait pouvoir être présenté au Conseil général afin de pouvoir statuer sur un projet définitif et un crédit de construction ou d'investissement découlant de la forme juridique qui sera proposée.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 06/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

- Article 1** D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude en mandatant la société SEFA
- Article 2** D'allouer un crédit d'étude de CHF 15'000.- pour la réalisation du CAD

Approuvé en séance de municipalité du 8 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Davide Marguccio



La Secrétaire
Evelyne Chesaux

Annexe : Rapport d'Energie-bois Suisse du 18.10.2022